



# CENTRE DE LOISIRS



# LIVRET D'INSCRIPTION

# CENTRE DE LOISIRS DE LA VILLE DE VOUZIERS

## DU LUNDI 11 JUILLET AU VENDREDI 5 AOÛT 2022

Le centre ouvrira du 11 juillet au 5 août soit 19 jours d'ouverture sur 4 semaines au Pôle scolaire Dora Lévi, 14 rue verte. avec une capacité d'accueil à 52 enfants de 3 ans (nés avant le 30/06/2019) à 13 ans (nés après le 01/08/2009).

Horaires :

- Centre de loisirs : accueil dès 9h au Pôle, pour tous les enfants. Repas pris sur place vers 12h et le goûter vers 16h. Fin de centre : 17h.
- Garderie : les enfants peuvent être accueillis en garderie de 7h30 (Nouvel horaire) à 9h et/ou de 17h à 18h (à préciser lors de l'inscription) selon conditions précisées ci-après.

### MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les familles ont la possibilité de réserver pour une semaine ou plus mais la réservation d'une semaine n'implique aucune priorité pour les semaines suivantes. L'enfant qui intègre le centre doit obligatoirement être propre.

La semaine du 13 au 17 juin est réservée aux habitants de la commune nouvelle de Vouziers (Blaise, Chestres, Condé-les-Vouziers, Terron-sur-Aisne et Vrizey).

À partir du 20 juin, les inscriptions seront ouvertes à tout le monde.

Pour inscrire le ou les enfant(s), remplir la fiche de pré-inscription ci-jointe (le formulaire peut être complété en ligne) et **vous présenter obligatoirement auprès de l'accueil de la Mairie avec les documents justificatifs suivants :**

- justificatif de domicile pour les enfants habitant la commune nouvelle de Vouziers (Blaise, Chestres, Condé-les-Vouziers, Terron-sur-Aisne et Vrizey).
- notification de la CAF d'aide aux temps libres avec un relevé d'identité bancaire (merci de porter au verso le(s) nom(s) et prénom(s) de ou des enfants), vos chèques loisirs ;
- attestation du quotient familial de la MSA, un relevé d'identité bancaire (merci de porter au verso le(s) nom(s) et prénom(s) de ou des enfants) <sup>(1)</sup>;
- chèques «loisirs, sport et culture» fournis par le CCAS <sup>(2) (3)</sup> ;
- chèques vacances ANCV.

En retour, le service vous fournira :

- La fiche sanitaire <sup>(4)</sup>
- La fiche d'autorisation de sortie et du droit d'image.
- Le projet éducatif
- Le règlement intérieur

Le service fixera un rendez-vous avec la famille pour le règlement et le retour des documents demandés signés. L'inscription sera validée une fois le règlement effectué.

**ATTENTION ! AUCUNE INSCRIPTION NE SE FAIT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE OU PAR TÉLÉPHONE. NE PAS DÉPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES.**

## TARIFS ET PAIEMENT

Si le dossier est complet, le service fixera un rendez-vous pour venir régler le séjour (espèces, par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public, par chèques vacances ANCV).

**ATTENTION, l'inscription sera validée à réception du paiement.**

| ACCUEIL DE LOISIRS  | RESPONSABLE LÉGAL<br>DOMICILIÉ A VOUZIERS <sup>(3)</sup> |                        | RESPONSABLE LÉGAL<br>DOMICILIÉ HORS DE VOUZIERS <sup>(3)</sup> |                        |
|---|--|------------------------|--|------------------------|
|   | 5 jours<br>(semaines 2, 3, 4)                            | 4 jours<br>(semaine 1) | 5 jours<br>(semaines 2, 3, 4)                                  | 4 jours<br>(semaine 1) |
| Durée   |  |                        |  |                        |
| Plein tarif ou quotient familial supérieur à 630            | 61,00 €  | 48,80 €                | 77,50 €  | 62,00 €                |
| Bénéficiaires CAF quotient familial inférieur ou égal à 630 | 51,00 €  | 40,80 €                | 67,50 €  | 54,00 €                |

| GARDERIE                     | Matin<br>de 7h30<br>à 9h | Matin<br>de 8h à<br>9h | Soir<br>de 17h à 18h | Matin et soir<br>de 8h à 9h et de<br>17h à 18h | Matin et soir de<br>7h30 à 9h et de<br>17h à 18h |
|------------------------------|--------------------------|------------------------|----------------------|--|--|
| Forfait semaine, plein tarif | 15,90 €                  | 10,60 €                | 10,60 €              | 21,20 €  | 26,50 €  |
| Forfait semaine, QF ≤ 630    | 15,15 €                  | 10,10 €                | 10,10 €              | 20,20 €  | 25,25 €  |
| Forfait 4 jours, plein tarif | 12,72 €                  | 8,48 €                 | 8,48 €               | 16,96 €  | 25,44 €  |
| Forfait 4 jours, QF ≤ 630    | 12,12 €                  | 8,08 €                 | 8,08 €               | 16,16 €  | 24,24 €  |

(1) L'aide volontaire du conseil départemental des Ardennes sera remboursée ultérieurement pour les bénéficiaires de la MSA et de la CAF.

(2) Sont concernés les enfants dont l'un des deux parents est domicilié depuis plus d'un an uniquement à Vouziers, commune nouvelle dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600€.

(3) Est pris en compte le domicile du responsable légal de l'enfant. La commune nouvelle de Vouziers comprend Blaise, Chestres, Condé, Vrizey, Terron/Aisne et Vouziers.

(4) Seulement si l'enfant n'a pas fréquenté les services périscolaires de la mairie (rest. scolaire, garderie) pendant l'année scolaire 2021/2022.

